# Votre adresse de correspondance :

ACS SAINT CYPRIEN 47 AVENUE ETIENNE BILLIERES 31300 TOULOUSE

Téléphone : 0981492553 Adresse mail : acs.stcyprien@gmail.com

### FICHE D'INFORMATIONS ET DE CONSEIL

A: GROS VINCENT

Pour un contrat d'assurance : TERMINUS 2

Numéro de Devis : D670061248

Le présent document est établi conformément aux articles L521-2, L521-4 et R521-1 du Code des assurances. Il a notamment pour finalité d'identifier vos besoins et exigences afin de vous conseiller une offre cohérente avec ceux-ci mais ne s'inscrit pas dans le cadre d'un service de recommandation personnalisée au sens de l'article L521-4-II du Code des assurances.

Vos besoins pouvant évoluer dans le temps, nous vous invitons, en liaison avec votre conseiller, à vérifier la bonne adéquation de votre contrat à ces besoins.

### **IDENTIFICATION DE VOS BESOINS ET EXIGENCES**

Sur la base de notre échange, nous avons noté que :

Vous recherchez une assurance auto pour votre véhicule BMW SERIE 1 II immatriculé CN-960-HJ à partir du 01/07/2019.

#### Vos besoins:

Votre recherche de contrat Assurance Auto s'oriente vers les garanties suivantes :

Vous souhaitez bénéficier du remboursement des dommages que vous pourriez causer aux tiers mais également de la garantie de votre véhicule. Vous souhaitez être couvert en cas de bris de glace, de vol et d'incendie. Vous souhaitez également bénéficier d'une couverture en cas de catastrophes naturelles ou technologiques, d'attentats ou d'actes de terrorisme ainsi que d'une garantie assistance sans franchise kilométrique y compris en cas de panne et d'une garantie Défense Pénale et Recours suite à un Accident.

# **IDENTIFICATION DES GARANTIES PROPOSEES**

Au vu de votre situation, nous vous proposons le produit « TERMINUS 2 » dont les garanties sont les suivantes :

GARANTIES	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	<b>✓</b>	✓
Assistance	✓	✓	✓
Bris des glaces		✓	✓
Incendie, Explosion, Tempête		<b>✓</b>	✓
Vol		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et actes de terrorisme		✓	✓
Dommages Tous Accidents			<b>✓</b>

Les limites et franchises applicables à ces garanties sont détaillées sur le devis et/ou vos documents contractuels (Dispositions Particulières et Dispositions Générales).

Garanties optionnelles		
Garantie des dommages corporels du conducteur	Indemnisation du conducteur qui subit une atteinte corporelle non intentionnelle à l'occasion d'un accident de la circulation. Jusqu'à 200 000 €	
Véhicule aménagé (F2 et F3) dans la limite de 10 tranches de 750 €	Les garanties dommages sont étendues aux aménagements et équipements intérieurs fixes y compris ceux nécessaires à l'exercice de votre activité et/ou pour permettre la conduite du véhicule ou le transport d'une personne à mobilité réduite.	
Objets, effets et accessoires hors-série (F2 et F3)	Sont également couverts les frais de réparation du véhicule résultant directement de son effraction. Cette extension de garantie est accordée globalement par sinistre, à concurrence de 800 €, déduction faite d'une franchise absolue de 80 €.	
Rachat de la franchise conduite exclusive (pour conducteur non désigné titulaire d'un permis de plus de 3 ans)	Aucune franchise en cas de prêt de volant si le conducteur non désigné est titulaire d'un permis de plus de 3 ans.	

#### NOTRE CONSEIL ET LES RAISONS LE MOTIVANT

Compte tenu de vos besoins et exigences, nous vous conseillons de souscrire le contrat « TERMINUS » proposé et géré par le courtier d'assurances grossiste SOLLY AZAR ASSURANCES dont l'Assureur est L'EQUITE.

Selon les caractéristiques de votre véhicule, nous vous conseillons la formule 2 qui comprend les garanties essentielles pour rouler protégé et protéger votre véhicule.

Cette formule vous garantit pour les dommages occasionnés à des tiers « Responsabilité Civile », de bris de glace, le vol, l'incendie, les catastrophes naturelles, technologiques, attentats et actes de terrorisme. Vous bénéficiez en outre d'une garantie Assistance sans franchise kilométrique en cas de panne et d'une garantie Défense Pénale et Recours suite à un Accident.

Nous vous conseillons de souscrire la garantie des dommages corporels du conducteur pour une meilleure couverture ayant vocation à intervenir, sous certaines conditions, au titre de vos dommages corporels en cas d'accident responsable.

### **Remarques Importantes**

Il est recommandé de lire attentivement les Dispositions Générales du contrat TERMINUS 2 assuré par L'EQUITE entreprise régie par le code des assurances, transmises avec le Devis. Plus particulièrement, les paragraphes relatifs aux définitions des garanties et des exclusions. Ces Dispositions Générales constituent le document contractuel exprimant les droits et obligations du souscripteur et de l'assureur.

#### **CHOIX DU SOUSCRIPTEUR**

Je reconnais l'exactitude des informations transmises lors de notre entretien du 19/06/2019 concernant ma situation personnelle.

Ayant pris en considération votre conseil et au vu de mes besoins et exigences, je choisis la formule Formule 2 du contrat TERMINUS 2.

J'ai parfaitement conscience des conséquences éventuelles de ma décision.

# PRESENTATION DE ACS SAINT CYPRIEN ET INFORMATIONS CONCERNANT L'ANALYSE DU MARCHE

Le cabinet ACS SAINT CYPRIEN, SARL au capital de 1000 € domicilié 47 AVENUE ETIENNE BILLIERES 31300 TOULOUSE, est un intermédiaire d'assurance, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 799031182 et enregistré à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro 14000663 (www.orias.fr).

Nous ne sommes liés par aucun accord d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. En application de l'article L521-2-II-1°b) du Code des assurances, nous vous précisons que nous pouvons travailler ou travaillens avec : SOLLY

Nous sommes rémunérés sur la base d'une commission incluse dans la prime d'assurance. (article L521-2-II-2°b) du Code des assurances).

#### **RECLAMATION - MEDIATION**

Pour toute réclamation, nous vous invitons à nous adresser un courrier à :

ACS SAINT CYPRIEN Service des réclamations 47 AVENUE ETIENNE BILLIERES 31300 TOULOUSE

A réception de votre réclamation, celle-ci sera traitée dans un délai ne dépassant pas 10 jours, faute de quoi vous recevrez un accusé de réception. Le cas échéant, une réponse vous sera apportée dans un délai n'excédant pas deux mois.

Si la réponse obtenue ne vous donnait pas satisfaction, nous vous invitons à nous contacter afin que nous vous précisions les coordonnées du médiateur compétent conformément à l'article L-156-1 du Code de la consommation.

Par ailleurs, les coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en charge du contrôle des Compagnies d'assurance et des intermédiaires en assurance sont les suivantes :

ACPR
4 Place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS Cedex 09

# PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont recueillies en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En communiquant vos données personnelles, vous acceptez qu'elles fassent l'objet d'un traitement informatisé ayant pour finalité l'établissement d'une proposition ou la passation. la gestion ou l'exécution de votre contrat d'assurance.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et du droit de demander le transfert de vos données (droit à la portabilité). Vous pouvez retirer à tout moment le consentement accordé à l'utilisation de vos données.

Vous pouvez vous reporter à vos Dispositions Générales pour connaître les modalités et limites d'exercice de ces droits ainsi que les informations détaillées sur le traitement de vos données personnelles.

Page 3 sur 6

Remis au client le 19/06/2019

Merci de nous retourner un exemplaire signé.

Signature du client

Signature du courtier

Document d'information sur le produit d'assurance

Concepteurs: Groupe Solly Azar SAS, Société de courtage d'assurances n° 353 508 955 RCS Paris

Compagnie: L'EQUITE n° 572 084 697 RCS Paris

Assisteur: EUROP Assistance. R.C.S. Nanterre B 451 366 405

Produit: TERMINUS 3 718 820

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

# De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit TERMINUS est un contrat d'assurance qui a pour objectif premier de garantir le conducteur d'un véhicule, dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 tonnes ayant son lieu de garage en France métropolitaine, contre les conséquences des dommages matériels ou corporels causés par son véhicule à des tiers (responsabilité civile). C'est une assurance obligatoire. Il peut inclure également, selon le contrat souscrit, des garanties facultatives couvrant les dommages au véhicule résultant d'un vol, un incendie, un bris des glaces ou de tout accident avec ou sans collision ainsi qu'une garantie des dommages corporels subis par le conducteur.

🗹 Garantie en inclusion dans tous nos contrats - 🐣 Exclusion à la souscription dans tous nos contrats - ! Exclusion de couverture dans tous nos contrats



# Qu'est-ce qui est assuré ?

### LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES :

- ✓ Responsabilité civile: dommages causés aux tiers par le véhicule assuré à l'occasion d'un accident de la circulation: dommages corporels sans limitation de montant et/ou matériels dans la limite de 100 millions d'euros par sinistre.
- ✓ Défense Pénale et Recours suite à Accident : défense des intérêts de l'assuré suite à accident de la circulation.
- Responsabilité Civile Attelage < 750 Kg.</li>
- ✓ L'assistance sans franchise kilométrique en cas d'accident, de panne de crevaison d'incendie, de vol ou tentative de vol

#### LES GARANTIES OPTIONNELLES :

La responsabilité Civile : pour une remorque/caravane de plus de 750 kg.

Rachat de franchise conduite exclusive.

#### Dommages corporels :

Garantie du conducteur : dans la limite de 200 000 € avec franchise absolue de 15% d'Atteinte à l'Intégrité Physique ou Psychique.

#### Les dommages au véhicule :

Dommages tous accidents et vandalisme

Vol et tentative de vol

Incendie- Explosion -Tempêtes

Attentat

Catastrophes Naturelles

Catastrophes Technologiques

Bris des glaces

Les objets et effets personnels à concurrence de 800 € Les aménagements pour les besoins professionnels ou pour la conduite ou le transport de personne à mobilité réduite du véhicule de 750 € et jusqu'à 7 500 €



# Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- Les dommages subis par les caravanes et remorques
- ★ Le transport à titre onéreux de marchandises ou de voyageurs;
- ★Le transport de matières dangereuses ;
- Le véhicule doit être strictement de série courante avec le moteur standard du constructeur ou ne pas avoir subi de transformation(s) ou modification(s) notamment en ce qui concerne sa puissance.
- ×Les frais engagés sans l'accord préalable de l'assistance,
- xLes amendes, leurs majorations et accessoires,
- Les véhicules frappés d'une interdiction de rouler ou ayant subi un retrait d'immatriculation.



# Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

# PRINCIPALES EXCLUSIONS :

! Les exclusions légales dont les dommages :

- survenus lorsque le conducteur n'a pas l'âge requis ou ne possède pas de permis de conduire ou absence de permis en état de validité ;
- survenus au cours d'épreuves, courses, compétitions (ou leurs essais) soumises à autorisation ;
- provoqués par le transport de matières dangereuses ;
- subis par les passagers lorsqu'ils ne sont pas transportés dans des conditions suffisantes de sécurité.
- ! Le fait intentionnel de l'assuré;
- ! Les vols commis par les membres de la famille ;
- ! Les dommages dus au défaut d'entretien, l'usure ou le vice propre du véhicule :
- ! Les dommages subis alors que le conducteur était en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants ou de substances non prescrits médicalement, ou refuse de se soumettre à un dépistage
- ! Les frais indirects comme la dépréciation du véhicule, la privation de jouissance, les frais de carte grise.
- ! La guerre civile ou étrangère, les émeutes.

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Franchises en cas de prêt de volant
- ! Une franchise peut rester à la charge de l'assuré (franchise) pour les garanties vol, incendie, bris des glaces, dommages subis par le véhicule.

GROUPE SOLLY AZAR SAS société de courtage d'assurances au capital de 200 000 € RCS PARIS 353 508 955 - N° Orias 07 008 500 (www.orias.fr) siège social : 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris cedex 09 et L'EQUITE - SA au capital de 26 469 320 Euros - RCS PARIS 572 084 697 - Siège social : 2 rue Pillet-Will – 75 009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre Italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

AFN-D670061248



# Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Dans les pays membres de l'Union Européenne ainsi que dans les territoires et principautés de Gibraltar, Îles Anglo-normandes, Îles Féroé, Île de Man, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, Saint-Siège (Vatican) ainsi que dans l'ensemble des pays énumérés sur la carte verte internationale d'assurance, à l'exclusion de ceux dont les lettres distinctives sont barrées soit : la Russie.
- Pour les garanties Catastrophes Naturelles, Catastrophes Technologiques et Attentats et actes de terrorisme : en France exclusivement.



# Quelles sont mes obligations?

#### Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie A la souscription du contrat :

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge;
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur ;
- Régler la cotisation (ou la fraction de cotisation) indiquée au contrat.

#### En cours de contrat :

 Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques couverts ou d'en créer de nouveaux et qui modifient les réponses faites précédemment

#### En cas de sinistre :

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties souscrites dans les conditions et délais impartis;
- Transmettre à l'assureur tous les documents demandés par ce dernier et se soumettre à tous les examens et expertises qu'il demandera.
- Informer l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.
- En cas de Vol, déposer plainte dans les 48 heures auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.



# Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance annuellement, à la date indiquée dans le contrat. Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (Mensuel ; Semestriel ; Trimestriel). Les paiements peuvent être effectués par prélèvement ou carte bancaire.



# Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date d'effet du contrat est fixée d'un commun accord et est indiquée aux Dispositions Particulières. Le contrat ne produit ses effets qu'après encaissement effectif de la première cotisation.

Le contrat est conclu pour une durée initiale indiquée aux Dispositions Particulières et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance anniversaire sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.



# Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez mettre fin au contrat soit par lettre recommandée, soit par déclaration faite contre récépissé auprès de l'assureur ou de son représentant dans les cas et conditions prévus au contrat.

Sous réserve que le contrat couvre le souscripteur en tant que personne physique en dehors de toutes activités professionnelles, la résiliation peut aussi être demandée :

- A tout moment, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription du contrat, sans frais ni pénalité (résiliation à demander par le nouvel assureur)
- Chaque année lors du renouvellement du contrat, dans les vingt jours suivant l'envoi de l'avis d'échéance.

SOLLY AZAR ASSURANCES 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris Cedex 09 20 180 05 50 00 Droductioniard@sollyazar.com Votre courtier: 147965
ACS SAINT CYPRIEN
47 AVENUE ETIENNE BILLIERES
31300 TOULOUSE

Tel: 0981492553

Courriel: acs.stcyprien@gmail.com

M. GROS VINCENT 2 RUE DES PLATANES 69630 CHAPONOST

# DEVIS TERMINUS 2

Groupement n° 3718820 Votre compagnie : L'EQUITE

#### Votre formule 2

Souscripteur

Devis N° D670061248

Valable 1 mois à compter du : 19/06/2019

Coefficient de reduction/

majoration applicable à la date

d'effet du contrat: 0,75

Titre-Nom-Prénom: M. VINCENT GROS

Adresse: 2 RUE DES PLATANES

69630 CHAPONOST

Téléphone: 0660462915

Adresse mail : vincent.grosv@gmail.com

### Notre conseil et vos raisons pour souscrire

Pour répondre à vos besoins, nous avons sélectionné pour vous le contrat d'assurance Auto le plus adapté à votre situation en vue d'assurer votre véhicule BMW SERIE 1 II immatriculé CN-960-HJ.

Compte tenu de votre type de véhicule, nous vous proposons la (les) formule(s) suivante(s) :

#### Formule 1 - Assurance au Tiers.

Celle-ci couvre les dommages que vous pourriez causer aux tiers. Vous bénéficiez également de la garantie Assistance sans franchise kilométrique en cas de panne et de la garantie Défense Pénale et Recours suite à un Accident.

#### Formule 2 - Assurance Tiers Elargie

En plus des garanties de la formule 1, cette formule garantit votre véhicule en cas de bris de glace, de vol, d'incendie. Elle vous couvre aussi contre les risques de catastrophes naturelles et technologiques et les actes de terrorisme.

#### Formule 3 - Assurance Tous Risques

Cette formule présente tous les avantages de la formule 2 et couvre également l'ensemble des dommages causés à votre véhicule en cas d'accident responsable ou non.

Devis n° D670061248 Page 1 sur 6

Grille tarifaire en euros TTC					
		Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle
Formule 1	- Responsabilité Civile - Défense pénale et recours suite à accident - Assistance	81,50 €	253,12 €	482,83 €	914,03 €
Formule 2	<ul> <li>Responsabilité Civile</li> <li>Défense pénale et recours suite à accident</li> <li>Assistance</li> <li>Vol ou tentative de vol avec franchise</li> <li>Incendie Explosion avec franchise</li> <li>Bris des Glaces avec franchise</li> <li>Catastrophes Naturelles avec franchise</li> <li>Catastrophes Technologiques sans franchise</li> <li>Attentats et actes de terrorisme avec franchise</li> </ul>	107,93 €	337,13 €	647,70 €	1 237,05 €
Formule 3	<ul> <li>Responsabilité Civile</li> <li>Défense pénale et recours suite à accident</li> <li>Assistance</li> <li>Vol ou tentative de vol avec franchise</li> <li>Incendie Explosion avec franchise</li> <li>Bris des Glaces avec franchise</li> <li>Catastrophes Naturelles avec franchise</li> <li>Catastrophes Technologiques sans franchise</li> <li>Attentats et actes de terrorisme avec franchise</li> <li>Dommages Tous Accidents avec franchise</li> </ul>	145,19 €	455,61 €	880,19 €	1 684,15 €

- \* Primes hors taxe attentat de 5,90  $\in$  prélevée lors du premier règlement. Frais de courtage annexes d'adhésion de 10,00  $\in$  prélevés lors du premier règlement.

Devis n° D670061248 Page 2 sur 6

### **DECLARATIONS DU CONDUCTEUR EXCLUSIF**

GROS VINCENT né(e) le 19/07/1996

Est-il titulaire du permis européen B en cours de validité exigé par la réglementation en vigueur pour la conduite du véhicule

assuré ? : OUI

Numéro de permis : 131269101741

Délivré le : 09/09/2014

Coefficient réduction/majoration auto acquis : 0,75

Profession: vrp

Combien de mois avez-vous été assuré au cours des 36 derniers mois ? : 36 mois

Depuis le 01/07/2014, le conducteur a-t-il :

Fait l'objet d'un procès-verbal pour alcoolémie ? : NON

Fait l'objet d'un procès-verbal pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ? : NON

Fait l'objet d'un retrait, une annulation ou une suspension de permis de plus de 2 mois ? : NON

Fait l'objet d'un délit de fuite, d'un refus d'obtempérer ou d'un refus de se soumettre à un dépistage ? : NON

Depuis le 01/07/2016, le conducteur a-t-il fait l'objet :

D'une résiliation d'un contrat automobile par un autre assureur pour :

Non-paiement ?: NON

Pièces manquantes ou non-conformité du risque ? : NON

Fausse déclaration ? : **NON** Fréquence de sinistres ? : **NON** Aggravation du risque ? : **NON** 

Autres motifs ?: NON

Nombre de sinistres déclarés en qualité de conducteur sur un contrat automobile de moins de 3,5 tonnes (contrat personnel ou

véhicule confié) : NEANT

Nature sinistre(s) déclaré(s)	Date de survenance	Conducteur
NEANT		

# Déclarations complémentaires

- Le véhicule n'a pas fait l'objet d'une opposition à tout transfert du certificat d'immatriculation par la Préfecture
- Le véhicule n'est pas utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes ou de marchandises appartenant à des tiers ou pour le transport de matières dangereuses
- Le souscripteur proposant déclare avoir son domicile principal en France situé à l'adresse indiquée ci-avant où il réside habituellement

Devis n° D670061248 Page 3 sur 6

Marque / Type: **BMW** 

Modèle: SERIE 1 II

Version: 116D BUSINESS

Puissance fiscale: 06 CV

Date de mise en

circulation: 28/11/2012

Date d'acquisition : 01/05/2014

Mode d'acquisition: COMPTANT

Immatriculation: CN-960-HJ

Titulaire de la carte grise : Le souscripteur

Profession:

VRP

Usage du véhicule : Déplacements Prives / Trajet

Travail

AFN-D670061248

DEVIS

69630 CHAPONOST Lieu de garage :

Box ou garage individuel clos Type de garage :

Remorque/caravane: Moins de 750 kg

Le véhicule est-il de

série courante sans

aucune transformation?

OUI

# Vos garanties

VOS GARANTIES	LIMITES & FRANCHISES
Responsabilité Civile	Accident corporel : illimité Accident matériel : 100 000 000 € dont accident, incendie et explosion : 2 000 000 € Franchise Néant
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Dans la limite de : 2 500 € par sinistre Franchise Néant seuil d'intervention 500 €
Assistance	Selon l'annexe R07 Franchise Néant
Bris des glaces	Montant des réparations ou remplacement Franchise de 100 €
Incendie, Explosion, Tempête	Valeur de remplacement à dire d'expert Franchise fixe 570 €
Vol	Valeur de remplacement à dire d'expert Franchise fixe de 570 €
Catastrophes Naturelles	Valeur de remplacement à dire d'expert Franchise légale 380 €
Catastrophes Technologiques	Valeur de remplacement à dire d'expert Franchise Néant
Attentats et actes de terrorisme	Valeur de remplacement à dire d'expert Franchise fixe 570 €

OPTIONS	ETAT
Garantie du préjudice corporel subi par le conducteur	Non souscrite
Véhicule aménagé (F2 et F3)	Non souscrite
Effets Objets et Accessoires (F2 et F3)	Non souscrite
Rachat de la franchise conduite exclusive (pour conducteur non désigné titulaire d'un permis de plus de 3 ans)	Non souscrite

Devis n° D670061248 Page 4 sur 6 Sur le produit Terminus, vous bénéficiez d'une réduction de franchise de 50% dès la première année sans sinistre. Les années suivantes, grâce au «chèque bonne conduite 2», vous continuez à bénéficier d'une réduction de franchise égale au quart de la franchise applicable en cas de sinistre.

Clause conducteur novice : En cas de sinistre occasionné par un conducteur novice (titulaire d'un permis de conduire depuis moins de trois ans) non désigné aux présentes Dispositions Particulières, il sera fait application d'une franchise de 900 €.

Cette franchise est cumulable aux autres franchises prévues au contrat.

**Conduite exclusive :** En cas de sinistre occasionné par un conducteur non désigné aux présentes Dispositions Particulières il sera fait application d'une franchise de 1.000 €

Cette franchise est cumulable aux autres franchises prévues au contrat.

#### **CLAUSES DIVERSES:**

- **5X** Réduction-Majoration
- **AZ** Garanties complémentaires
- 9N Valeur à neuf
- 5S Franchise vol
- 6S Franchise bris de glaces

#### **CLAUSES D'USAGE:**

#### 03 Déplacements Privés avec ou sans trajet

Le véhicule assuré ne sert en aucun cas - MÊME OCCASIONNELLEMENT - au transport, à titre onéreux, de marchandises appartenant à des tiers, ou de voyageurs.

Il peut être utilisé pour :

- les déplacements privés, y compris ceux liés à l'exercice bénévole d'un mandat électif ou d'une activité associative ou syndicale, ainsi que pour la recherche d'un emploi,
- le seul trajet aller et retour, du domicile au lieu de travail (ou lieu de départ d'un transport en commun).

### **Conditions de soucription**

Cette étude est réalisée en tenant compte des conditions suivantes et des déclarations du conducteur habituel :

- Le véhicule est immatriculé en France métropolitaine
- Le véhicule garanti au contrat n'a pas subi d'interruption d'assurance de plus de trois mois précédemment à la prise d'effet de la présente garantie, dans le cas contraire, une attestation sur l'honneur de non sinistralité sur la période de propriété du véhicule sera demandée.

Les garanties présentées dans la présente étude sont définies conformément aux Dispositions Générales référence EQ 3800 J , au clausier EQ6640K et à l'annexe assistance de référence R07 et du règlement chèque fidélité CFB02-17

L'ensemble de ces documents est tenu à votre disposition chez votre assureur conseil.

# Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est L'EQUITE à l'exception des opérations suivantes dont le responsable de traitement est Solly Azar :

- Souscription des contrats;
- Gestion de la vie des contrats;
- Encaissement des primes et reversement à la Compagnie;
- Recouvrement des primes (amiable et contentieux);
- Gestion / Règlement des sinistres dans la limite des pouvoirs accordés (matériels et corporels);
- Gestion des Réclamations dites de niveau 1;
- Archivage des pièces de gestion et documents comptables.

Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures entrant dans le cadre de ces opérations. Ces traitements ont comme base juridique l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

Ces informations auront également pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des obligations, règlementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations légales.

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale y compris de profilage ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance. Ces traitements ont comme base juridique base juridique de l'intérêt légitime.

Dans les conditions prévues par la réglementation,

Devis n° D670061248 Page 5 sur 6

Vous disposez du droit de prendre connaissance des informations vous concernant et le cas échéant de demander à les corriger notamment en cas de changement de situation.

Vous disposez également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de vos données notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande aux adresses suivantes après avoir fourni une preuve de votre identité :

- Auprès de Solly Azar : à l'adresse suivante dpo@sollyazar.com
- Auprès de l'assureur : à l'adresse suivante <u>droitdacces@generali.fr</u> ou à l'adresse postale suivante Generali Conformité -TSA 70100 75309 Paris Cedex 09.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter l'article «Information sur la protection des données personnelles» qui a été mis à votre disposition dans les Dispositions générales.

#### **Comment souscrire**

Date d'effet souhaitée : 01/07/2019.

(Cette date ne peut être antérieure à la date de réception par nos services du présent document)

Si vous souhaitez souscrire, merci de transmettre les documents suivants :

- la photocopie recto verso de votre permis de conduire européen en cours de validité
- l'original de votre relevé d'information datant de moins de 2 mois et couvrant vos 36 derniers mois d'assurance (à réclamer à votre ancien assureur)
- la photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule
- le mandat de prélèvement SEPA et BIC/IBAN complété et signé, accompagné d'un RIB, nécessaire au paiement de vos prochaines échéances
- un exemplaire signé et paraphé des Dispositions Particulières

Si vous souhaitez apporter des modifications à votre devis, veuillez-vous rapprocher de votre courtier dont les coordonnées sont les suivantes :

Votre courtier : 147965 ACS SAINT CYPRIEN 47 AVENUE ETIENNE BILLIERES 31300 TOULOUSE

Tel: 0981492553 E-mail: acs.stcyprien@gmail.com

Devis n° D670061248 Page 6 sur 6